REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES

En

exercice

33

Date de la convocation

10 avril 2014

Date d'affichage 10 avril 2014

Objet de la délibération Direction des affaires générales – Comité de

jumelage – Désignation des délégués

Ont pris

part au

vote

Voir détail

Afférents

Au

Conseil

33

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 17 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline

Procurations:

GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude

Absents

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Dalel CHAOUCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le comité de jumelage permet de développer des liens d'amitié avec les villes de pays différents et de favoriser les échanges sociaux culturels. Un jumelage repose sur un double engagement : celui de la collectivité et celui des habitants.

Pour que celui-ci atteigne son objectif, ces deux conditions sont indispensables.

La vocation du comité de jumelage est d'assurer la participation des forces vives et des bénévoles de la commune.

Le comité de jumelage de Solliès-Pont – Peveragno a pour but l'étude et la réalisation de tous les moyens permettant le resserrement des liens entre les communes jumelées, d'organiser des rencontres, visites et séjours.

L'association est composée de membres d'honneur, de droit, actifs et bienfaiteurs. Le maire est de droit, président d'honneur.

L'association est dirigée par un conseil d'administration de dix-huit (18) membres dont six (6) conseillers municipaux.

VU le renouvellement général des conseils municipaux des 23 et 30 mars 2014,

VU l'élection du maire en date du 6 avril 2014,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le conseil municipal, - PROCEDE par vote à main levée (après accord à l'unanimité de l'ensemble de l'assemblée) à la désignation de six membres, à savoir :

```
Election des six membres :
```

```
Sont candidats:
```

- Mme Roseline FOUCOU
- M. Jean-Pierre COIQUAULT
- M. Philippe LAURERI
- Mme Huguette BORELLI
- M. Daniel RE
- M. Frédéric GANDIN
- M. Jean-Paul BOUTIER
- M. René GRISOLLE

Le vote a donné le résultat suivant pour Mme Roseline FOUCOU

POUR

26

CONTRE

0

ABSTENTIONS

5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE et Mmes

MAIRESSE, BONHOMME)

BLANCS

2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLET)

Le vote a donné le résultat suivant pour M. Jean-Pierre COIQUAULT

POUR

26

CONTRE

0

ABSTENTIONS

5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE et Mmes

MAIRESSE, BONHOMME)

BLANCS

2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLET)

Le vote a donné le résultat suivant pour M. Philippe LAURERI

POUR

26

CONTRE

0

ABSTENTIONS

5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE et Mmes

MAIRESSE, BONHOMME)

BLANCS

2 (M, CHEVROT et Mme CHOLLET)

Le vote a donné le résultat suivant pour Mme Huguette BORELLI

POUR

26

CONTRE

0

ABSTENTIONS

5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE et Mmes

MAIRESSE, BONHOMME)

BLANCS

2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLET)

Le vote a donné le résultat suivant pour M. Daniel RE

POUR

26

CONTRE

0

ABSTENTIONS

5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE et Mmes

MAIRESSE, BONHOMME)

BLANCS

2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLET)

Le vote a donné le résultat suivant pour M. Frédéric GANDIN

POUR

26

CONTRE

0

ABSTENTIONS

5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISCLLE et Mmes

MAIRESSE, BONHOMME)

BLANCS

2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLET)

Le vote a donné le résultat suivant pour M. Daniel RE

POUR

26

CONTRE

0

ABSTENTIONS

5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE et Mmes

MAIRESSE, BONHOMME)

BLANCS

2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLET)

Le vote a donné le résultat suivant pour M Jean-Paul BOUTIER:

POUR

3 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON et Mme BONHOMME)

CONTRE

ABSTENTIONS

30

Le vote a donné le résultat suivant pour M René GRISOLLE:

POUR

2 (M. René GRISOLLE et Mme Aude MAIRESSE)

CONTRE

ABSTENTIONS

31

Ont obtenu:

- Mme Roseline FOUCOU (26 voix)
- M. Jean-Pierre COIQUAULT (26 voix)
- M. Philippe LAURERI (26 voix)
- Mme Huguette BORELLI (26 voix)
- M. Daniel RE (26 voix)
- M. Frédéric GANDIN (26 voix)
- M. Jean-Paul BOUTIER (3 voix)
- M. René GRISOLLE (2 voix)

Sont élus au conseil d'administration du comité de jumelage :

- Mme Roseline FOUCOU
- M. Jean-Pierre COIQUAULT
- M. Philippe LAURERI
- Mme Huguette BORELLI
- M. Daniel RE
- M. Frédéric GANDIN

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

> Docteur André GARRON Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23 et publication ou notification du